



# *Marigny InitiativeS*



OCTOBRE 2013

Numéro 192

*La commune répond positivement à la demande d'achat de la partie ancienne de la maison de retraite.*



*Elle pourrait devenir la future mairie.*



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : [mairie.marigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.marigny@wanadoo.fr)

site : <http://www.mairie-marigny.com>



### Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : **le mardi de 9h à 12 h.**

Familles Rurales : **le mardi de 17h30 à 18h30.**

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> **mercredi du mois de 9h à 10h30.**

CLLAJ : 2<sup>ème</sup> **lundi du mois de 14 h à 17h.**

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 9h  
**30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :**  
02.33.77.28.98.

La communauté de communes vous accueille  
1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h  
**30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.**

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,  
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et  
samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sé-  
**lectif...**

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2013  
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au  
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs  
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à  
**12h et 14h à 18h.**

### Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de  
**18 h à 19 h.**

Service de l'eau et de l'assainissement :  
Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage : 02.50.72.40.09

S. S. I. A. D service réservé aux personnes  
âgées dépendantes sur prescription médicale.

22A rue du 13 juin 1944 02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 16h.

Relais assistantes maternelles "les Lu-  
ciolettes" 02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-**pôle**  
enfance Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à  
**17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.**

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h  
et de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi  
de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :  
Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 9 octobre 2013

## EFFACEMENT DE RESEAUX ROUTE DE CARANTILLY : consultation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'effacement de réseaux électriques et le prolongement de l'éclairage public (lampes led) route de Carantilly. La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 09 septembre 2013 avec une remise des offres fixée au 08 octobre 2013 à 17h00.

La commission d'appel d'offres réunie le 09 octobre 2013 pour l'ouverture des plis et le jugement des offres, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, a procédé au classement des offres comme suit :

Classement des offres	Entreprise	Montant H.T.
1	SORAPEL	42 065.25
2	ALLEZ	51 080.25
3	SARLEC	51 258.15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché concernant l'effacement de réseaux route de Carantilly avec l'entreprise SORAPEL pour un montant de 42 065.25 € HT soit 50 310.04 € TTC.

Les travaux sont programmés pour le 1er trimestre 2014.

L'an deux mille treize, le neuf octobre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette.

Absents excusés : Patrice BOUCHER, Bernard SIMON, Cédric HEUGUET.

Pouvoir : M Cédric HEUGUET donne pouvoir à Philippe GENET.

Secrétaire de séance :  
Daniel ROBIOLLE

## TRAVAUX DE REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU : Avant projet.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet établi par l'agence ARTELIA en vue des travaux de réhabilitation du château d'eau qui concernent la protection des lieux (plan Vigipirate), l'étanchéité, la mise en sécurité du personnel (échelle, garde-corps etc.), le parement extérieur...

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cet avant-projet qui s'élève à la somme de 101 076 € HT.

## RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2012.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport pour l'exercice 2012 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il y a 867 abonnés et le prix sera maintenu à 2.90€/m<sup>3</sup>

Le conseil municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

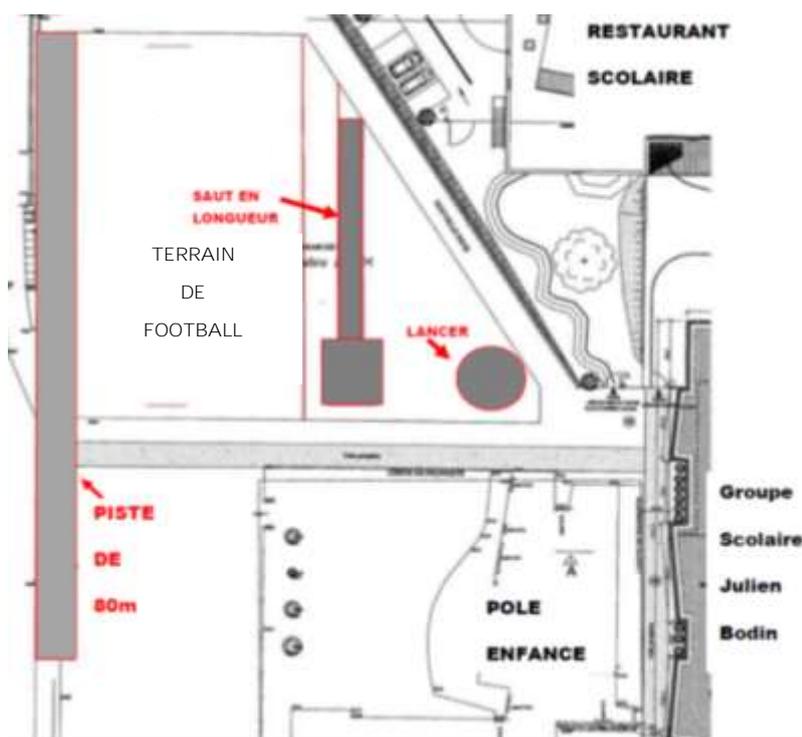
## AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF ENTRE L'ECOLE JULIEN BODIN ET LE COLLEGE JEAN MONNET.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement d'un plateau sportif entre l'école Julien Bodin et le collège Jean Monnet, consistant en la création :

- d'une piste de sprint de 80 mètres.
- d'une piste de saut en longueur,
- d'un cercle pour le lancer de poids.

Une partie des filets existants, côté rue des Alleux, sera déposée pour être remise côté Pôle Enfance. Les travaux débute-ront après les vacances de Noël.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet et le devis de l'entreprise TP GENET d'un montant de 10 686.79 € HT (12 781.40 € TTC).



## DENOMINATION DE LA PLACE DU COLLEGE.

Monsieur Fratissier, Principal du collège **Jean Monnet**, a émis l'idée de dénommer le parking du collège : place Jean Monnet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et dit que le parking du collège aura la dénomination de « Place Jean Monnet ».



## BATIMENT DE LA MAISON DE RETRAITE

« LES HORTENSIAS » :

Offre d'achat.

Par courrier en date du 23 septembre 2013 Monsieur le Président de la Maison de retraite les Hortensias, sise 36 rue du 13 juin 1944 à Marigny, fait part au conseil municipal du prix de vente envisagé , pour la partie côté rue (ancien couvent) concernant un immeuble de 3 niveaux, à savoir 400 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment serait disponible début 2018 et qu'il pourrait recevoir la nouvelle mairie. Il propose au conseil municipal de donner une réponse favorable à cette offre sous réserve de l'avis du Domaine.

## REPAS DES INSTITUTEURS AU RESTAURANT SCOLAIRE.

Monsieur Marie, Directeur de l'école Julien Bodin, souhaite que le personnel enseignant intéressé puisse bénéficier d'un plateau repas élaboré au restaurant scolaire et à emporter.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un nouveau tarif pour ce type de prestation, à savoir 5.50 € le repas.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour 4 contre et 0 abstention, le conseil municipal donne son accord pour appliquer ce nouveau tarif.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014.

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population se déroulera entre le 16 janvier et le 15 février 2014 et précise qu'il y a lieu de nommer un coordonnateur et de recruter 4 agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

la création de 4 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 16 janvier au 15 février 2014.

Chaque agent recenseur percevra la somme de 800 € (net) pour effectuer ce travail.

Le cas échéant : la collectivité versera pour les frais de transport un forfait de 35 € (net) pour le petit circuit et un forfait de de 70 € (net) pour le grand circuit.

Les agents recenseurs recevront 7.38 € (net) / heure pour chaque séance de formation et 7.38 € (net) / heure pour la demi-journée de repérage.

La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

Madame Sylvie EPIARD, agent de la commune, est désignée coordonnateur d'enquête.

## LOTISSEMENT HULMER RUE DU DOUYT SAINT PIERRE :

Intégration de la voirie dans le domaine public.

Monsieur le Maire rappelle que :

- les voies des lotissements sont assimilables à la voirie communale,
- l'opération projetée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de la desserte ou de la circulation assurées par les voies.
- au terme de l'article L141.-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Considérant que les copropriétaires du lotissement Hulmer rue du Douyt St Pierre souhaitent rétrocéder à la commune la voirie et les espaces verts communs et que la voirie est de fait ouverte au public, le conseil municipal, après visite des lieux de la commission voirie, décide d'accepter l'intégration dans la voirie communale de la parcelle cadastrée section AB n°591 pour une superficie totale de 37a 16ca, de procéder à l'acquisition de ladite parcelle à titre gratuit, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de l'opération. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES :

### LOTISSEMENT DU VILLAGE COMPERE :

Suite à la demande d'intégration de la voirie du lotissement du Village Compère dans le domaine public, la commission voirie s'est rendue sur les lieux le 25 septembre 2013. Le constat est que l'état actuel de la voirie ne permet pas d'envisager la reprise dans l'immédiat.

### FETE DU BOIS :

Assemblée générale le 17 octobre 2013 à 20H30.

### Marigny Je T'aime :

Assemblée générale le 11 octobre 2013 à 20H30.

Un conseiller demande que la piste cyclable vers la zone de la Chesnée soit entretenue.



LA COMMUNE RECRUTE  
4 AGENTS RECENSEURS.

**2014**

**Du 16 janvier au 15 février 2014.**

Type de contrat : CDD

**Qualités requises :** Disponibilité, capacité relationnelle, discrétion, être une personne ordonnée et méthodique dans le travail.

**Prévoir d'être disponible entre le 3 et 15 janvier 2014 pour suivre 2 séances de formation d'une demi-journée chacune et effectuer la tournée de reconnaissance.**

Adresser votre candidature à la  
mairie de Marigny  
à l'attention de Monsieur le Maire,  
50570 MARIGNY

**Débutant accepté**

Lettre de motivation  
Curriculum Vitae avec Photo



## Inscription sur la liste électorale :

Vous avez la possibilité de vous s'inscrire à tout moment de l'année sur la liste électorale avant le 31 décembre 2013.

Cette inscription vous permettra de voter à partir du 1<sup>er</sup> mars 2014.



### Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de scrutin,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civils et politiques.

## Semaine du Goût à la cantine :

A l'occasion de la 24<sup>ème</sup> édition de « la semaine du goût », le restaurant scolaire de Marigny a proposé aux enfants des menus hauts en couleur.

Au programme : menu monochrome tout au long de la semaine : lundi jaune, mardi rouge, jeudi vert et vendredi orange.

L'équipe de cuisine a également innové en proposant de nouvelles recettes avec des textures et saveurs inhabituelles, par exemple mousse de betteraves, purée de potiron ou encore rocher coco.

Pour faire découvrir des aliments, des minis-jeux ont été élaborés pour cette occasion : charade, rébus et autres.

### Plateau du menu Vert :

Avocat au surimi

Cake au pesto et jambon

Salade verte

Kiwi



## CLUB DE L'AMITIE

L'association organise

### UN CONCOURS DE BELOTE

le samedi 9 novembre 2013

à la salle des fêtes de Marigny à 14 h00

Nombreux lots de viande Buvette et gâteaux sur place.

Réservations au : 06.70.97.61.07 06.42.84.30.10

Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

## SOIREE DANSANTE

Le club de football,

**l'étoile sportive** organise

### UNE SOIREE DANSANTE

le 16 novembre 2013

à la salle des fêtes de Marigny.

Réservations au :  
02.33.55.85.11

## LOTO

Les Anciens Combattants

de Marigny organisent

### UN LOTO

le jeudi 14 novembre 2013 à 14h

à la salle des fêtes de Marigny

Réservations

Sandrine 06.84.41.89.27

Fabien 06.98.98.26.32

## SECTION D'ACTION GERONTOLOGIQUE

### SOLIDARITE TRANSPORT

Ce dispositif mis en place avec Familles Rurales permet aux personnes de tout âge, non imposables et dépourvues de moyen de locomotion, de se rendre chez le médecin, le spécialiste, rendre une visite à l'hôpital...

Un nouveau chauffeur bénévole s'est fait connaître. Il s'agit de :

Mme Colette TOSTAIN

Vous pouvez la contacter au 02.33.57.34.31

Les autres bénévoles de Marigny : Michel ADELIN : 02.33.55.05.20

Gilbert JAMARD : 06.50.25.89.96

## REPAS POULE AU POT

Le club de l'Amitié organise un repas

« Poule au pot »

le dimanche 24 novembre à 12h30

à la salle des fêtes de Marigny.

Apporter son couvert



## SAINTE-BARBE ET SAINTE-CECILE

Comme tous les ans, les SAPEURS-POMPIERS accompagnés de leurs Jeunes Sapeurs (JSP) et de la musique fêteront leurs Sainte-Barbe et Sainte-Cécile

le samedi 30 novembre 2013.

Nous invitons la population à venir nous rejoindre pour les cérémonies.

17h30 : départ du centre de secours de Marigny en défilé.

18h : office religieux en l'église de Marigny.

19h15 : recueillement au Monument aux Morts.

19h45 : vin d'honneur servi au centre de secours.

### INFORMATION

Selon la nouvelle organisation du SDIS dès le mois de novembre la sirène ne sonnera plus du tout et sera remplacée par les bips.

## TELETHON 2013



**L'ACLAM** vous propose  
de nombreuses manifestations  
du 6 au 8 décembre 2013 au profit  
du

## TELETHON



Pour tout renseignement et pour vous procurer le programme : contacter  
**L'ACLAM au 02.33.55.78.99**

Mail : [asso.aclam@wanadoo.fr](mailto:asso.aclam@wanadoo.fr)

### L'ACLAM

vous invite à la première réunion de préparation du Téléthon qui aura lieu

**le 5 novembre 2013** à 18h30

à la Communauté de Communes de Marigny